
2. Visa UK

Étape 1 :

- Passeport valable 06 mois de la date retour prévu
- Frais de traitement du dossier de visa
- Préparer vos documents selon votre statut. (Voir la liste ci-dessous)

Étape 2 :

Passage à l'agence muni de

- Documents Traduits en anglais ci-dessous (Etape1)
- Paiement par vos soins par carte Technologique ou allocation touristique ou internationale des frais du consulat
- Se rendre dans notre agence **Ariana** ou **Menzah 9** pour récupérer votre dossier ou le recevoir par **mail** selon votre choix.
- Choisir date RDV disponible sur le site consulat après paiement

Étape 3 :

- Passage au VFS les berges du lac pour déposer votre dossier, faire vos empreintes et payer frais de services VFS.

Étape 4 :

- Attendre notification VFS en 15 jours ouvrables maximum afin de passer récupérer votre passeport

NB : Les pièces à fournir en Anglais :

➤ **Fonctionnaire :**

- Attestation de travail
- Fiche de paie pour 3 derniers mois
- Historique CNSS / Affiliation CNRPS
- Extraits bancaires de trois derniers mois

➤ **Gérants, Actionnaires ou Commerçants :**

- RNE et/ou statuts de la société, patente.
- CNSS
- Quittances d'impôt.
- Relevés bancaires des 6 derniers mois.

➤ **Professions libérales (avocat, médecin, expert...):**

- Attestation de l'ordre professionnel.
- Quittance de déclaration d'impôt.
- Extraits bancaires des 3 derniers mois.

➤ **Élèves ou Etudiants :**

- Autorisation et prise en charge paternelle légalisée.
- Attestation de présence et/ou relevé de notes et/ou attestation d'inscription ou de réussite.
- Extrait de naissance.
- Documents parentaux.

➤ **Retraités :**

- Affiliation CNRPS / Historique CNSS.
- Extraits bancaires des 3 derniers mois.

➤ **Personnes mariées sans emploi :**

- Ressources du conjoint.
- Prise en charge légalisée.
- Extrait de naissance en français.

➤ **Agriculteurs :**

- Titre de propriété de la conservation foncière.
- Quittance de la déclaration unique des revenus.
- Historique CNSS.
- Autres documents justifiant la situation financière (quittances d'impôts annuels pour les deux dernières années, relevés de compte, contrat de location de terre, etc.).